



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015

Convocation : 5 mai 15 Affichage : 5 mai 15 Nombre des membres afférents au conseil municipal : 10 En exercice : 10 Qui ont pris part aux délibérations : 9	L'an deux mil quinze, le onze du mois de mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT. <u>Présents</u> : Mmes Hélène HOURLIER et Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Hervé MARAIS, Jacques MONNET, Mathieu CARIN, Aurélien DELBOULLE, Alexandre PASCAL-GIROUD et Jean-François POITOU. <u>Absente excusée</u> : Mme Florence CAILLET. Mme Hélène HOURLIER a été nommée <u>secrétaire de séance</u>
---	---

1. Constitution d'un nouveau groupement de commandes restauration scolaire.

Suite à la dissolution du précédent groupement (SICAL, BARBY, CURIENNE, THOIRY, LA THUILE, ST JEAN D'ARVEY, BASSENS, ST ALBAN), Monsieur le Maire présente la convention constitutive d'un nouveau groupement (SICAL, BARBY, CURIENNE, THOIRY, LA THUILE). La convention a pour objet le lancement d'un appel d'offres pour le choix d'un prestataire et la conclusion du marché. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention présentée.

2. Dissolution du Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse (SIPL).

Monsieur le Maire présente la délibération du Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse, en date du 30 mars 2015, dans laquelle le comité syndical sollicite ses communes membres en faveur de sa dissolution ; d'une part, le SIPL a perdu toutes ses compétences au profit de Chambéry Métropole d'autre part chaque commune du plateau est engagé dans le remboursement d'un immeuble qui appartient au patrimoine de la commune de St Jean d'Arvey. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la dissolution du SIPL.

3. Convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie de Thoiry.

La Secrétaire de Mairie de LA THUILE ayant été en arrêt maladie durant le mois d'avril, Monsieur le Maire a sollicité la commune de THOIRY afin de l'aider dans des dossiers urgents et essentiellement pour les échanges comptables et budgétaires. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de régulariser la situation. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition entre les communes de LA THUILE et THOIRY (charge d'environ 200€).

4. Cessions de terrains communaux.

Suite à la création de la station d'épuration (STEP) de Morion, un agriculteur s'est vu amputé de 250 m² de terrain. Afin de rétablir une situation équitable, Monsieur le Maire propose de vendre une parcelle communale - que cet agriculteur exploite - et de lui céder gratuitement par l'intermédiaire de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) 250 m² sur une surface totale de 1970 m². Le reste de cette surface étant vendu au prix estimé par la SAFER 0.40€/m² de terrain.

Pour plus de simplicité et d'économie, la SAS établira l'acte authentique et prendra à sa charge les frais d'hypothèque et de publication. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5. Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation.

Ce point est reporté.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de débattre d'un autre point : Modification du poste de secrétaire de mairie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Par délibération du 9 février 2015, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à saisir le comité technique paritaire (CTP) du centre de gestion de la fonction publique sur le projet de modification du

temps de travail du poste de la secrétaire de mairie : passage de 31 à 35h. La CTP s'est prononcée favorablement en date du 23 mars 2015. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification du temps de travail de ce poste.

6. Décisions modificatives du budget primitif (BP) 2015.

Lors du vote du BP le 20 mars dernier, certains projets 2015 n'étaient pas encore chiffrés et par conséquent non inscrits. Certains projets se concrétisent et pour permettre leur réalisation, leur inscription au BP est nécessaire. Section d'investissement : création d'un columbarium (+4 100€), travaux de voirie sur Morion/Nécuidet (+ 9 700€ prévu 41 000), travaux de mise en état de l'aire de loisirs du lac (+ 2500 prévu 3 500), installation téléphonique mairie (+3 500), ces montants sont déduits des crédits du compte "travaux d'aménagement de la mairie" qui ne seront pas consommés (les travaux étant terminés : - 19 800). Section de fonctionnement : entretien de la forêt (+ 9 960), étude ONF – intégration de bois communaux en gestion ONF (+ 6 800). Dépenses provisionnées par une recette de l'état plus élevée que prévue (+ 3 500) et des réductions de dépenses (- 1 500 entretien de l'aire de loisirs qui passe en investissement et - 11 760 provisionnés en dépenses imprévues).

7. Convention de partage de l'aire de compostage de Puygros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la convention. Les habitants de LA THUILE pourront déposer leurs déchets verts sur l'aire de Puygros (selon le règlement en vigueur). La commune de LA THUILE devra s'acquitter d'un forfait de 1 300€ (participation aux investissements de départ) puis participera au frais d'entretien. Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorablement à la signature de cette convention.

8. Questions diverses.

Mathieu CARIN : la neige a cassé de nombreux sapins qui sont menacés par le Bostryche (parasites qui s'attaquent en priorité aux arbres affaiblis). Il est urgent de trouver un professionnel intéressé par l'achat de ces arbres afin de préserver l'ensemble de la forêt. La commune travaille avec l'ONF pour organiser une coupe de grands épicéas en direction du relais, ce qui permettrait de financer en partie la réparation de la route d'accès (anciennement entretenu par TDF). La route du Lindar ainsi que ses ouvrages d'art ont été fortement endommagés durant l'hiver et le printemps. Des travaux sont à prévoir.

Alexandre PASCAL-GIROUD : Fête de la montagne le 27/06. Le 17/07 concert Vivaldi dans le cadre de "Musique et nature en Bauges" (église de LA THUILE). Le 30/07 projection de Billy Elliot au cinéma de plein air. Le 30/08 Fête de la batteuse. (dates sous réserve de confirmation). Le fleurissement de la commune est en cours. Un veau a été retrouvé dévoré à Nécuidet. Une enquête est menée par la fédération de chasse.

Hélène HOURLIER : une réunion publique aura lieu courant juin afin de présenter les projets de reconversion de la maison communale sise sur la place du Chef-Lieu.

Jacques MONNET : les voies communales de Morion et Nécuidet sont en fin de reconstruction. Les fortes pluies ont fait beaucoup de dégâts, les travaux sont nombreux.

Aurélien DELBOULLE : le projet de boutique de produit locaux est en bonne voie. RDV est pris avec le Parc des Bauges pour le montage financier.

Dominique POMMAT : l'agenda "accessibilité handicapé" est à rendre pour septembre. Un premier diagnostic rapide laisse apparaître la possibilité de faire un accueil mairie "mobile" au RDC (bureau, en cloisons mobiles et ordi portable). Après quelques travaux (coin cuisine), la cantine pourrait être transférée dans la salle du RDC non occupée par l'école. La salle polyvalente est déjà accessible et nécessitera la création d'un WC adapté. La commune doit se mettre en conformité d'ici 3 ans.

Pas de question du public.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 12 mai 2015.

Le Maire
Dominique POMMAT

